

18. Muni d'une lettre du Dr Brown de l'aile des anciens combattants, a-t-il sollicité des traitements au ministère des Affaires des anciens combattants à Montréal?

19. A-t-il reçu instructions d'aller à Sainte-Anne?

20. Se rappelant le traitement qu'il avait reçu à cette institution, a-t-il refusé de s'y rendre et demandé à être admis à l'hôpital St. Mary, à celui de Saint-Hyacinthe ou celui de Sunnybrook?

21. A-t-il été admis à l'hôpital de Saint-Hyacinthe en février 1948 et a-t-il fait de grands progrès à cette institution?

22. En mai, a-t-il été transporté de force de Saint-Hyacinthe à Sainte-Anne sans avoir même la faculté d'apporter ses effets personnels?

23. A-t-il, pendant des semaines, été isolé à Sainte-Anne et soumis à des traitements pour le moins indignes d'un ancien combattant?

24. Le vétérinaire Harvey a-t-il reçu son congé le 14 juin?

25. Est-il ensuite allé voir M. Haig, administrateur régional, et M. Perrault, de qui il n'a guère reçu d'encouragement? A-t-il vu M. Binns, de la division du bien-être, qui après lui avoir dit qu'il souffrait de la manie de la persécution l'a mis de force à la porte de son bureau?

Si la réponse à toutes ces questions, ou du moins à la plupart d'entre elles est affirmative, on conçoit que le ministre devra procéder à une tâche difficile et mettre fin à une situation déplorable qui existe dans son ministère.

Je vais maintenant citer la déposition de M. Harvey afin que les honorables députés puissent peser ses paroles et décider des mesures qui s'imposent:

The Union Mission, 35 rue Waller, Ottawa, Ontario,

Le 17 juin 1948.

Témoignage de Thomas P. Harvey, n° matricule D76502, n° de pension 550593.

1. Le 28 septembre 1939, je m'enrôlais dans la R.M.R. Un mois après environ, durant les exercices de culture physique, je commençai à souffrir de douleurs aiguës à la poitrine. Ayant signalé la chose immédiatement, je fus envoyé chez moi en convalescence pendant une couple de jours. De retour au régiment, après mes quelques jours de congé, je signalai au médecin de l'unité que les douleurs persistaient toujours. Celui-ci me banda la poitrine de sparadrap et l'on m'assigna à des tâches légères. Ayant muté de la R.M.R. au quartier général de la 3e brigade d'infanterie, où je servais de proposé au mess des officiers, je traversais outre-mer en novembre 1939, la poitrine toujours bandée à cause de la douleur.

2. Mes fonctions de préposé au mess des officiers commençaient à 5 heures du matin, alors que j'allumais les feux et préparais le déjeuner, pour se terminer à 8 heures du soir. Je devais servir aux officiers tout ce qu'ils demandaient, par exemple des rôties et du thé dans leur chambre, avant le coucher et souvent à 1 ou 2 heures du matin, il me fallait quitter mon lit, ouvrir la porte et préparer un goûter pour les officiers supérieurs revenant d'une permission.

3. J'étais occupé du matin jusqu'au soir et pendant quatre mois, je n'obtins pas un seul jour de congé. Ma santé devenait chancelante et je savais que je ne pourrais durer longtemps. Je demandai au président du mess des officiers de commander une voiture afin de me mener chez

un médecin militaire, car il n'y en avait pas au quartier général, ancien club de golf dont se servait l'armée. Le président du mess refusa de me laisser rendre visite au médecin, me disant que je lui montais un bateau. Les douleurs devenant plus aiguës, je demandai au major-général Price, commandant de notre brigade et résidant du club de golf, si un simple soldat avait droit de porter plainte de mauvais traitements contre un officier. Il me répondit par l'affirmative. Je fis donc comparaître le directeur de la cantine, le capitaine Haljerston, devant le major-général Price et l'accusai d'avoir refusé de me relever de mes fonctions alors que j'étais malade et de ne pas m'avoir procuré les soins médicaux nécessaires. Le major-général Price déclara qu'il étudierait le bien-fondé de ces accusations et qu'il aviserait aux dispositions à prendre.

4. Environ trois jours après avoir formulé mes plaintes, comme je finissais de servir le dîner, le président du mess a convoqué une réunion de tous les cuisiniers. Il a dit qu'il regrettait qu'on nous ait privé si longtemps de congé et qu'à l'avenir il verrait à obtenir des remplaçants des casernes régimentaires. En ma qualité de porte-parole des préposés au mess, je lui ai signalé qu'il était à peu près temps, et qu'on aurait dû y voir plus tôt.

5. Il m'a ensuite dit qu'il me limogeait, parce que je l'avais fait comparaître devant l'officier supérieur, qu'il me ramenait dans son unité où il me ferait souffrir.

6. Je lui ai dit qu'il n'était qu'un chenapan, qui ne méritait pas d'être officier, s'il se servait de son grade pour se venger. J'ai ajouté que s'il était un homme digne de ce nom il enlèverait sa tunique et se battrait d'égal à égal. Je lui ai lancé ce défi en présence de 14 officiers d'état-major, y compris les majors généraux Price et Pearkes, V.C. Je voulais en venir aux prises avec lui en raison de tout ce qu'il m'avait fait endurer; je l'aurais fait si le padre ne m'en avait empêché. On n'a porté aucune accusation contre moi, mais on m'a libéré de mes fonctions, puis envoyé au dépôt de convalescence n° 1, où les médecins m'ont fait subir un examen. Deux semaines plus tard, je m'acheminai vers le Canada; j'avais toujours des douleurs à la poitrine.

7. Le 10 juin 1940, quelques jours après mon arrivée, on m'a prié de signer mon document de libération. J'ai demandé si l'on me traiterait en raison des douleurs dont je me plaignais. Comme on me répondait que non, j'ai refusé de signer, à moins d'obtenir les soins médicaux nécessaires. On m'a dit que je resterais en détention tant que je ne l'aurais pas signé. Voyant que je n'avais pas le choix, j'ai signé en protestant. J'ai dû remettre tous mes uniformes. On m'a donné \$35 pour me procurer des vêtements, ainsi que \$7.83 de solde impayée. Lors de ma libération on ne m'a pas radiographié et, bien qu'on m'ait affirmé que je n'avais pas besoin de traitement, on m'a classé dans la catégorie "E", la cote médicale la plus basse; quand je me suis engagé j'étais classé A-1.

8. Je me suis acheté des vêtements et j'ai moi-même acquitté mes frais de transport jusque chez moi, après quoi il ne me restait que \$4 pour nourrir ma femme et mon enfant. Deux semaines plus tard, ma femme enceinte entra à l'hôpital.

9. Sans Mme Fulford, de Brockville, je ne sais ce qui serait advenu de nous puisque j'étais sans travail et sans le sou. Je me suis confié à Mme Fulford qui nous a fourni des épicerie pendant un mois.

[M. Blackmore.]